

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 31 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, José MARTINS, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Michelle BOUCHON) Naïma FERROUDJI (pouvoir à Danièle GARCIA), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc Le Meur), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Yassin LAMAOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 10
absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 AVRIL 2022
J 1 AVR. 2022
Présents : 29 DELIBERATION N° : 14522
Représentés : 10
Absents : DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER
Pour : 39 SERVICE : URBANISME
Contre :
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : CATHERINE DIJON

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE
D'AUTORISATION DE PERMIS D'AMENAGER PORTANT
SUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT EXUPERY**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT la nécessité de déposer une demande de permis d'aménager lorsque le projet d'aménagement porte sur un espace devant contenir au moins 50 places de stationnement ouvertes au public,

CONSIDERANT que le Maire doit être autorisé à faire cette demande,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 24 mars 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis d'aménager sur le site de la place Saint Exupéry.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président du Cœur d'Essonne d'Agglomération.

